



PLAN STRATÉGIQUE 2025-2030



MISSION,
VISION ET
VALEURS

RO^C

MISSION

Le ROAC soutient les ordres d'architectes provinciaux et territoriaux dans le maintien des normes essentielles pour la profession d'architecte. Il présente une position unifiée sur des questions nationales et il contribue à la protection du public.

VISION

L'excellence réglementaire stimulée par la collaboration et l'innovation dans les normes architecturales du Canada renforce la confiance du public.

VALEURS

Excellence : Viser le plus haut niveau de professionnalisme en soutenant des normes modernes, rigoureuses et avant-gardistes qui améliorent la qualité [et la pertinence] de la réglementation de l'architecture au Canada.

Collaboration : Renforcer davantage les liens significatifs entre les ordres d'architectes provinciaux et territoriaux et d'autres parties prenantes clés de l'environnement bâti, afin de favoriser une compréhension mutuelle, d'harmoniser les normes nationales et d'œuvrer collectivement à la protection de l'intérêt public.

Intégrité : Maintenir l'engagement envers l'équité, la transparence et la prise de décision éthique dans tous les aspects de la réglementation de l'architecture, afin d'assurer la confiance et la responsabilisation au sein de la profession et envers le public.

Adaptabilité : Rester proactif et réactif face aux changements technologiques, environnementaux et sociétaux, en veillant à ce que les cadres réglementaires continuent de répondre aux besoins évolutifs des professionnels et du public.

PLAN STRATÉGIQUE 2025-2030

ROAC



Plan stratégique 2025-2030

Le Plan stratégique 2025-2030 marque un moment charnière pour le Regroupement des ordres d'architectes du Canada (ROAC). S'appuyant sur ses fondements en tant que successeur des Canadian Architectural Licensing Authorities (CALA), ce plan vise à achever la transition vers une organisation nationale unifiée qui sert de forum collectif pour les organismes de réglementation de l'architecture du Canada, à savoir les ordres d'architectes.

Exerçant ses activités dans un environnement complexe et en constante évolution, le ROAC a la double responsabilité de soutenir les ordres d'architectes provinciaux et territoriaux tout en favorisant la collaboration et l'harmonisation entre les différentes juridictions. Alors que la profession architecturale s'adapte à de nouveaux défis, notamment aux progrès technologiques, aux impératifs climatiques et aux nouvelles attentes de la société, le ROAC s'engage à se positionner en leader en matière de gouvernance, de collaboration et d'innovation.

Ce plan stratégique fournit la feuille de route pour le prochain cycle quinquennal du ROAC et veille à ce que l'organisation remplisse sa mission fondamentale de soutien des ordres d'architectes provinciaux et territoriaux dans la protection du public, tout en renforçant son rôle d'organisation unificatrice pour la réglementation de l'architecture à la grandeur du Canada. La définition de priorités et d'objectifs stratégiques clairs place le ROAC en bonne position pour évoluer dans les complexités de l'environnement réglementaire actuel et façonner un avenir prospère pour la profession.

Promouvoir la collaboration et l'influence à l'échelle nationale

La collaboration à la grandeur du Canada est au cœur de la mission du ROAC, qui consiste à rallier les ordres d'architectes, à harmoniser les normes et à représenter les intérêts des ordres d'architectes sur les scènes nationale et internationale.

1.1 Améliorer et promouvoir des normes et des pratiques reconnues à l'échelle nationale

Agir comme entité unificatrice pour élaborer et promouvoir des normes et des pratiques reconnues à l'échelle nationale qui reflètent le contexte unique des provinces et territoires du Canada.

1.2 Établir de solides relations avec des partenaires clés

Développer des partenariats plus étroits avec des organisations clés en favorisant des canaux de communication ouverts, fondés sur le respect mutuel et une culture du dialogue. Ces relations renforceront la collaboration et la cohérence au sein de l'écosystème de l'architecture.

1.3 Promouvoir la mobilité et la réciprocité

S'il y a lieu, étendre et faciliter les accords sur la mobilité professionnelle au Canada et à l'international, pour améliorer la présence et la reconnaissance des architectes canadiens.

Améliorer les activités, les services et la prévoyance professionnelle du ROAC

Le ROAC offre des programmes et des services efficaces tout en donnant aux ordres d'architectes les moyens de relever les nouveaux défis. Grâce à la modernisation, à des ressources stratégiques et à la collaboration, le ROAC renforce l'excellence en matière de réglementation et raffermi la confiance du public.

2.1 Moderniser les programmes et les normes fondamentaux

Veiller à ce que les programmes du ROAC, y compris en matière d'éducation, de stage, d'examen et de pratique, reflètent les pratiques contemporaines et les normes évolutives de l'industrie. Cette approche globale soutiendra la prochaine génération d'architectes en favorisant la cohérence et l'harmonisation à tous les stades de la profession.

2.2 Développer des outils et des ressources stratégiques

Développer des ressources et des plateformes innovantes visant à mieux équiper les ordres d'architectes et les architectes pour qu'ils puissent relever les défis et saisir les opportunités de la profession.

2.3 Favoriser une prise de décision éclairée grâce à la prévoyance stratégique

Renforcer la capacité du ROAC à anticiper les tendances de l'industrie en mettant en place un solide réseau de collaboration, en centralisant les données pertinentes et en garantissant l'accès à l'information cruciale. Faciliter le partage des connaissances et aider les membres à développer les bons outils pour relever les nouveaux défis, tout en tirant parti de l'expertise collective pour orienter l'évolution de la profession en assurant un leadership équilibré et efficace.

Rehausser l'excellence de la gouvernance

Le ROAC vise à mettre en place un cadre de gouvernance solide qui favorise la prise de décision éclairée, la responsabilisation et l'efficacité opérationnelle.

3.1 Clarifier les rôles et les responsabilités

Définir clairement les mandats et les relations entre le conseil d'administration, les directeurs et les comités afin de renforcer la responsabilisation et de réduire l'ambiguïté opérationnelle.

3.2 Établir un modèle de gouvernance durable

Élaborer des politiques et des pratiques de gouvernance qui assurent la continuité et la mémoire institutionnelle, tout en s'adaptant aux besoins d'une organisation dynamique et en constante évolution.

3.3 Améliorer le partage des connaissances et les processus décisionnels

Créer des mécanismes formels de transfert des connaissances et de prise de décision afin de rationaliser les opérations et de renforcer le leadership collectif.

3.4 Renforcer les capacités organisationnelles

Renforcer et améliorer les capacités organisationnelles du ROAC au bénéfice de ses organisations membres.



REGULATORY ORGANIZATIONS OF ARCHITECTURE IN CANADA
REGROUPEMENT DES ORDRES D'ARCHITECTES DU CANADA

roac.ca

